

**PROCES VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 26 septembre 2019**

Ouverture de la séance à 18 h

13 présents : Quorum atteint

secrétaire de séance : Direction

Le procès verbal du précédent conseil d'administration ne faisant l'objet d'aucun commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

**QUESTIONS FINANCIERES**

**◆ Exercice 2019**

**1- DBM n° 5-6 pour information et DBM n°7 pour vote**

Madame la Gestionnaire présente la Décision Budgétaire Modificative n°5 pour information du budget 2019 qui propose d'inscrire la régularisation des crédits de droits de reprographie pour 783.75€, ainsi que le bilan des sorties et voyages voté au conseil d'administration du mois de juin 2019. Par ailleurs, elle inscrit au budget des reliquats de subventions contrat de ville pour 875€ par la ville du Mans et de 1000€ par l'Etat.

Ensuite, il est présenté aux membres du conseil d'administration la Décision Budgétaire Modificative n°6 qui concerne l'ouverture au budget des subventions du Conseil Départemental pour l'achat de mobilier de classe et bureau ainsi que du matériel d'éducation physique et sportive.

Il est soumis ensuite au vote la Décision Budgétaire Modificative n°7 concernant l'admission en non-valeur pour 143euros.

Madame la Gestionnaire précise que lors du paiement des bourses du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018-2019 une erreur d'homonymie a été faite et le collège est dans l'impossibilité de retrouver la personne à qui les bourses ont été versées par erreur.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les éléments de la Décision Budgétaire Modificative n°7.

**2-Conventions**

**Madame La principale demande l'autorisation de signer trois conventions.**

- ✓ **Convention pour la mise à disposition de lignes d'eau ou de bassin en piscine de Bellevue**

Madame la Gestionnaire présente la convention et précise qu'il s'agit d'une occupation des locaux en vue de la pratique de la natation le 13 et 27 mai et du 15 au 19 juin 2019. Il s'agit de permettre aux élèves de 6<sup>ème</sup> d'acquérir le « savoir- nager ».

### ✓ **Convention Ludothèque**

Dans le cadre du projet contrat de ville « aider les élèves à grandir en confiance », la ludothèque intervient une fois par mois sur le temps du midi pour permettre de faire vivre le club jeu.

### **Convention UPE2A**

Convention avec le collège Berthelot, pour permettre aux élèves allophones d'intégrer le dispositif UPE2A.

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité Madame la principale à signer les trois conventions.

## **QUESTIONS PEDAGOGIQUES**

### **1 – Bilan de rentrée :**

Mme La principale présente un bilan de l'année 2018-2019 en matière d'orientation et de résultats aux examens. Concernant l'orientation et l'affectation, une seule élève n'a pas obtenu d'affectation à l'issue de la commission de juin ; elle a finalement obtenu une place en seconde professionnelle à l'issue du 2<sup>ème</sup> tour d'affectation en septembre. La proportion d'élèves orientés en 2GT et en 2cde Pro reste la même que les années précédentes (75% pour le premier et 23% pour le second). Les résultats au DNB ont de nouveau été très satisfaisants avec un taux global de 92.5%. On note également que le pourcentage d'élèves ayant obtenu une mention reste, comme les années précédentes, très élevé (76% des reçus).

### **2- Effectifs de la rentrée 2018 :**

Une présentation est faite de la structure de rentrée : l'effectif global a nettement augmenté pour cette rentrée (+25 élèves par rapport à l'effectif de juin 2019). Les 6<sup>ème</sup> sont particulièrement nombreux (148 élèves). Mme La Principale indique qu'elle a demandé à la Direction Académique de ne pas procéder à des affectations supplémentaires du fait de ce fort effectif global. Les effets s'en ressentent sur la demi-pension dont le dernier audit signalait déjà l'exiguïté au regard du nombre de plats préparés. L'inquiétude porte également sur les années à venir : en effet l'établissement atteint déjà la limite en terme d'occupations des salles. Il sera difficile de fonctionner avec une classe supplémentaire. Les membres du Conseil d'Administration s'interroge sur le fait que ce constat d'une augmentation des effectifs est fait quasiment chaque année et que la sectorisation ne soit jamais revue.

### **3- Les parcours éducatifs:**

Mme La Principale propose une présentation des projets de l'année 2019-2020 à travers les quatre parcours éducatifs :

- Le parcours culturel :

Mme La Principale précise que l'objectif d'une sortie culturelle par classe reste l'objectif fixé pour nourrir le parcours culturel des élèves. Des sorties théâtre et musée sont prévues sur les différents niveaux. Les projets de séjours concernent le niveau 4<sup>ème</sup> avec des séjours de 2 à 5 jours. La sortie au Mémorial de Caen pour les 3<sup>ème</sup> est également prévue. Les différents projets seront finalisés et votés lors d'un prochain CA. Par ailleurs, des ateliers ont lieu sur le temps du midi (club lecture, cirque, rap,) ou en fin de journée (théâtre). L'option chant choral est mise en place sur le temps du midi, avec comme objectif la participation aux Chorallèges.

Le Parcours citoyen :

Mme La CPE précise les actions mises en œuvre concernant l'acquisition de compétences psychosociales en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Elle rappelle également la poursuite des actions de sensibilisation au harcèlement et contre les incivilités, en lien avec la comédienne Adélie Truillet et les intervenants du centre social Simone Veil. On précise par ailleurs que les 2 niveaux de l'ASSR sont préparés en 5<sup>ème</sup> puis en 3<sup>ème</sup>, notamment grâce à l'utilisation d'un simulateur de conduite de deux roues. Mme La Principale évoque le projet Justice qui permettra aux élèves de 4<sup>ème</sup> de rencontrer une avocate, puis d'assister à des audiences du tribunal correctionnel. Ils pourront également profiter de l'exposition « questions de justice : 13- 18 » et de l'animation autour de celle-ci. Concernant la formation PSC1, Mme La Principale indique que l'établissement dispose de plusieurs formateurs ; il est néanmoins assez difficile de dégager du temps pour former les élèves. A minima des délégués auront la formation, et plus si possible. Mme Mézière continuera les formations aux Gestes Qui Sauvent pour l'ensemble des 3<sup>ème</sup> dans le cadre des cours de SVT.

- Le Parcours Avenir :

Il concerne surtout les niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et s'articulent autour de recherche de métiers, de rencontres de professionnels et de visites de lieux de formation ou d'entreprises. L'établissement est en lien avec le club FACE qui l'aide dans la recherche de stage pour les 3<sup>ème</sup> et met en lien avec des entrepreneurs qui viennent ainsi intervenir auprès des élèves. Dans le cadre de ce parcours M Le Principal adjoint explique que les enseignants ont créé des fiches sur la plate forme FOLIOS afin que les élèves gardent une trace de leurs recherches, de leurs visites, d'une année sur l'autre. L'objectif est d'enrichir l'oral de DNB qui est trop souvent restreint au stage de 3<sup>ème</sup> et ne reprend pas tous les aspects du parcours avenir.

- Le Parcours Santé :

Différents thèmes sont mis en avant selon les niveaux (alimentation en 6<sup>ème</sup>, gestion de l'effort en 5<sup>ème</sup>, la prévention des conduites à risque et des addictions sur les niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>). Les différents projets sont conduits dans le cadre du CESC ( comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté)

#### **4- Le quart d'heure de lecture (silence, on lit) :**

Les membres de la Commission Permanente se sont réunis pour discuter de la mise en place du quart d'heure de lecture. Cette initiative, soutenue par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de la mobilisation en faveur de la lecture, a démarré au collège en janvier 2019, à raison d'une fois par mois environ. Le conseil pédagogique de fin d'année a mis en évidence que ce temps n'était pas ancré comme une habitude s'il n'était pas fait plus souvent. Par ailleurs les effets de ce temps d'immersion dans la fiction ne se font pas sentir s'il n'est pas plus fréquent. Le problème se posait alors d'intégrer ce moment dans l'emploi du temps de tous, sans empiéter trop sur les temps de cours. La proposition faite est donc d'adapter les horaires de l'après- midi, une fois par semaine le mardi, de la manière suivante :

1<sup>er</sup> cours :13h03- 13h55

2<sup>ème</sup> cours : 13h55- 14h48

Silence, on lit : de 14h48 à 15h02

Récréation : 15h02- 15h15

3<sup>ème</sup> cours : 15h15- 16h08

4<sup>ème</sup> cours : 16h08- 17h

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres. Il est précisé par Mme La Principale qu'un 1<sup>er</sup> bilan de cette organisation pourra être fait lors du conseil pédagogique de février 2020 et que les membres du CA en seront tenus informés.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme la Principale tient à la connaissance des membres du CA deux informations :

- Le panier de basket a bien été commandé et son installation devrait se faire lors des prochaines vacances.
- Dans le cadre du PNC ( Plan Numérique Collège) la question du remplacement des vidéo-projecteurs avait été posée. Le Conseil Départemental a entendu cette requête et a confirmé auprès des établissements une dotation de vidéo- projecteurs courte focale. Le collège Jean de L'Épine va ainsi recevoir 13 vidéo- projecteurs. Grâce aux 2 appareils achetés par l'établissement en fin d'année dernière, cette dotation va permettre d'équiper toutes les salles de vidéo- projecteurs courte focale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

Signature du Président de séance

Signature du secrétaire de séance